

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Six mois: 16 fr.
Trois mois: 10 fr.
Poste: 1 fr.
Chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30
Réclames. 75
Faits divers. 75
RESERVES SONT FAITES

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Décembre 1877.

SÉNAT.

Versailles, 17 décembre, 4 h. 45.

M. Pouyer-Quertier annonce au Sénat que la commission des finances dont il est le président va se réunir immédiatement.

Elle pourra déposer dès demain son rapport sur les projets financiers concernant l'exercice 1878 qui viennent d'être déposés par le ministre des finances.

Sur la demande faite par M. Galloni d'Istria que le gouvernement indique la date précise de la convocation des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, M. Dufaure répond que la solution de cette question dépend du vote du budget.

Il espère cependant que les conseils généraux pourront être convoqués pour le 21 décembre.

Ce ne serait pas alors une nouvelle session, mais la continuation de la session d'août.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi.

Versailles, 2 heures 1/2.

Les bureaux des gauches attendent l'arrivée de MM. Léon Say, de Marcère et Dufaure pour demander la suspension des poursuites en ce qui concerne le paiement des amendes et le subissement des peines de prison jugées contre la presse, depuis le 16 Mai.

M. Léon Say seul arrive enfin; on croit que les autres ministres éviteront la difficulté par leur absence.

On discute beaucoup sur la possibilité de convoquer sans commettre d'illégalité les conseils généraux pour le 21.

D'après la loi de 1873, il faut que les préfets communiquent leur rapport dix jours

avant la session, qui doit être consacrée au département des centimes additionnels et du principal des quatre contributions.

M. de Choiseul déclare qu'il n'y a rien de fait pour son ambassade.

Chronique générale.

Les démissions pleuvent sur le nouveau ministère, comme on voit tomber les feuilles d'automne en hiver.

Les ambassadeurs, les préfets et sous-préfets, en se retirant d'eux-mêmes, éparpillent aux ministres du 13 décembre la peine de les révoquer.

A l'heure présente, on compte plus de 100 démissions de préfets et sous-préfets.

De ce nombre sont:

MM. le comte de l'Angle-Beaumanoir, préfet des Côtes-du-Nord; Calmette, secrétaire-général du même département; de la Morandière, préfet d'Ille-et-Vilaine; Brassier, préfet de la Savoie; Blanchat, préfet de la Haute-Savoie; vicomte de Waru, préfet de la Sarthe; de Biancour, préfet de l'Allier; Coppin, préfet de l'Yonne; vicomte Mailher, préfet de la Loire-Inférieure; Falcon de Cimier, préfet de Saône-et-Loire; Lesserre, préfet de l'Ariège; de Pourcy, sous-préfet d'Avallon; de la Ronsselière, sous-préfet de Condom; Trapet, secrétaire général de l'Allier; de Beaupin-Beauvallon, préfet des Hautes-Pyrénées; baron de Sandraus, préfet de la Somme; de Laplane, sous-préfet d'Abbeville.

Les mouvements administratifs se suivront de près; le mouvement judiciaire sera retardé de quelques jours; il portera surtout sur les chefs de parquet.

M. de Marcère a reçu au ministère de l'intérieur un grand nombre d'anciens préfets et sous-préfets, révoqués après le 16

mai, et qui vont être replacés dans les postes qu'ils occupaient avant leur révocation.

La Chambre vient de voter deux douzièmes provisoires et les contributions directes pour l'année 1878.

Voilà une première déception pour M. Dufaure, qui espérait obtenir le vote du budget en bloc. M. Dufaure aura bien d'autres déceptions.

M. Jolibois a déclaré à la tribune, au nom de ses amis, que le groupe de l'Appel au peuple votera les contributions directes et les douzièmes provisoires parce qu'il y a là une question d'intérêt public, mais il n'entend pas du tout que cet acte soit considéré comme un ordre du jour de confiance donné au ministère.

Après M. Jolibois, M. le duc de Laroche-foucauld-Bisaccia a pris la parole pour dire que la droite n'imiterait pas la conduite de la majorité qui a refusé le budget au ministère précédent.

M. Léon Say a répliqué qu'il ne pouvait venir à la pensée de personne que le vote du budget, en totalité ou en partie, impliquât un vote de confiance au ministère.

Ce que M. Léon Say a demandé à la Commission du budget, c'est que les termes du rapport sur le crédit de 529 millions réclamés à la Chambre fussent tels, qu'ils prouvassent la confiance de la majorité dans le ministère.

M. Gambetta lance un énergique: Très-bien!

M. Léon Say se pâme d'aise et quitte la tribune.

On vote. C'est voté!

Si, comme on l'espère, le Sénat vote, dans sa prochaine séance, les deux douzièmes provisoires, déjà votés par la Chambre, la prorogation pourrait avoir lieu jusqu'au 8 janvier.

Le général Le Flô a donné sa démission d'ambassadeur à Saint-Petersbourg.

On n'a pas oublié, d'ailleurs, quelle est l'origine de la vive affection de l'empereur de Russie pour le général Le Flô.

On assure que M. le duc Decazes qui, en quittant le ministère, s'est maintenu dans le cadre d'activité, se laisserait volontiers nommer à ce poste.

Le Maréchal a fait exprimer à M. Dufaure le désir qu'il ne soit pas touché à la position de certains fonctionnaires qui n'ont que leur situation pour unique ressource.

MM. Marcou et Bonnel, députés, sont les auteurs d'une proposition de loi sur la répression de la candidature officielle. On l'a distribuée samedi à la Chambre.

Nous croyons devoir mettre ce document sous les yeux de nos lecteurs, tout en supprimant les exposés des motifs.

PROPOSITION DE LOI.

Article 1er. — La candidature officielle est interdite. Elle résulte de l'intervention du gouvernement, de ses fonctionnaires et des salariés de l'Etat de tous ordres dans l'élection au profit d'un candidat.

Art. 2. — Elle est qualifiée crime et punie de la peine de la dégradation civique.

Le candidat du gouvernement qui n'aura pas publiquement repudié le patronage officiel de l'administration, sera privé de son droit d'éligibilité pendant cinq ans.

Art. 3. — La responsabilité des agents inférieurs n'est pas couverte par celle de leurs chefs hiérarchiques.

Art. 4. — L'article 163 du Code pénal n'est pas applicable.

Art. 5. — En cas de refus du ministère public de poursuivre sur les faits dénoncés, tout candidat qui se croira lésé dans ses droits, dans ses intérêts, pourra saisir directement la cour d'assises au jour qui sera fixé par le président désigné, d'une demande en dommages-intérêts contre les fonction-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN PIÈGE

POUR ATTRAPER UN RAYON DE SOLEIL.

(Suite.)

Une foule de passants et de voisins accourut: ceux-ci conseillaient une chose, ceux-là une autre; un cavalier survint, pâle comme la mort, et demanda si la jeune fille était blessée.

« Non, monsieur, crieront vingt personnes à la fois, elle n'est qu'évanouie. C'est cet homme-là qui l'a sauvée, monsieur; voilà l'homme, monsieur! »

Mais David avait laissé la jeune fille à d'autres soins, et se faisait un passage à travers la foule.

Le cavalier était tout occupé à faire transporter la jeune fille dans la boutique voisine d'un pharmacien; en sorte que David disparut sans qu'il eût pris garde à lui.

La foule murmurait:

« Voyez cet homme riche; il ne songe même pas à donner quelque chose au pauvre homme qui a exposé sa vie pour sauver la demoiselle! »

Deux agents de police arrivèrent en ce moment et ordonnèrent aux mécontents de se disperser.

« Oh là! se dit David quand il fut éloigné de cette scène, je voudrais bien savoir si c'est là ce qu'on appelle de l'énergie. »

David reçut de son autre pratique dix-huit sous et de l'ouvrage. Il reprit le chemin de sa demeure.

Un vent froid sifflait à ses oreilles, soulevait de la poussière et le lui jetait dans les yeux; mais le pauvre homme n'y prenait pas garde; il lui semblait au contraire qu'il faisait moins froid que d'habitude; il se sentait comme éveillé d'une sorte de torpeur; une douce chaleur circulait dans sa poitrine.

Il pensa que l'esprit avait dit vrai, et que les rayons du soleil pénétraient quelquefois jusque dans le cœur des hommes. « Autrement, pourquoi éprouvait-il intérieurement tant de bien-être sans qu'il eût fait rien pour cela? »

Lorsqu'il arriva dans sa rue, il aperçut madame Denis sur le seuil de la porte, causant avec un voisin.

Dès qu'il fut plus près:

« Venez, monsieur Coumbe, dit-elle; votre chambre est prête, mais ce n'est pas une raison pour que vous nous priviez de votre compagnie à dîner. »

David, avec un peu de timidité, accepta l'invitation, et suivit la bonne femme à la salle à manger, où le dîner était déjà servi.

Le mari fit un excellent accueil à David, et ce repas fut le plus agréable dont le pauvre homme

eût joui depuis beaucoup d'années.

Avant de le laisser descendre, on l'invita pour le jour de Noël.

Ah! brave David, tu as bien motif de rester immobile et comme ébahi à l'entrée de ta petite chambre!

Quel changement! Qu'il est agréable de voir ce plancher si bien lavé et couvert d'une légère couche de sable blanc, la grille au charbon de terre si bien noircie, ce joli feu pétillant, la bouilloire brillante et pleine d'eau préparée pour le thé, les outils bien rangés, les vitres de la fenêtre si transparentes qu'on voit à travers la lumière du soleil qui dore les croisées des maisons en face, le gobelet d'étain poli sur la planche près de la pipe, à côté les deux ou trois assiettes lavées et étalées le long du mur, la petite table ronde de sa mère nette et luisante! auprès, une chaise toute odorante de la cire d'abeilles qui l'a rajeunie, et dessus la Bible, la bonne vieille Bible si longtemps oubliée!

David, après quelques minutes données à la surprise, laissa échapper son « Oh là! » non pas avec son accent de tristesse habituel, mais du ton admiratif d'un enfant qui s'arrête devant la boutique d'un pâtissier.

Il alla devant la croisée et il regarda, il revint devant le feu et il regarda; puis il s'assit dans sa chaise et couvrit son visage avec ses mains, comme s'il croyait être le jouet d'une illusion.

Mais non, ce n'était pas une illusion: c'était une heureuse réalité!

Après un nouvel « Oh là! » il ouvrit la Bible; une vive lumière tomba sur les pages et s'arrêta sur ces mots:

« Ne nous lassons point de faire le bien, et, quand la saison sera venue, nous recueillerons les fruits de nos bonnes actions. »

Au même instant, la douce voix mélodieuse que David avait déjà entendue murmura:

« Ta chambrette nous plaît, David, et nous y viendrons souvent. »

Lorsqu'il fut un peu remis de son trouble, David pensa qu'il était de son devoir d'aller remercier sur le champ madame Denis ainsi que Betsi qui avait pris tant de peine. Il avait même le dessein d'offrir à la bonne fille une petite rémunération; mais dès les premières paroles qu'il voulut prononcer sur ce sujet, madame Denis l'arrêta.

Dans sa reconnaissance, David sollicita la faveur d'une poignée de main, en s'excusant d'avoir une peau si rude et si noire.

Madame Denis s'empressa de saisir la main avec franchise et bonté, en insinuant, toutefois, avec un aimable sourire, qu'un peu d'eau et de savon suffirait, après tout, pour que la main ne fût ni si noire ni si rude.

La leçon fut reçue comme elle avait été donnée, sans amertume.

(A suivre.)

naires et agents qui afont, par leurs actes et par leurs agissements, exercé une pression sur un ou plusieurs électeurs.

» Art. 6. — Le délai de la citation sera de huitaine.

» Art. 7. — La preuve des faits se fera conformément aux dispositions du Code d'instruction criminelle.

» Art. 8. — Le président ne fera pas de résumé.

» Il se bornera à poser aux jurés les questions résultant de l'acte d'accusation, ou, si la poursuite a lieu à la requête de la partie civile, résultant de la citation et dans les deux cas des débats à l'audience, en la forme suivante :

» M.... est-il coupable pour avoir exercé une pression illégitime dans l'exécution du... en faisant... ?

» Art. 9. — Si la réponse du jury est affirmative, la cour fera l'application de la peine aux coupables, et, s'il y a une partie civile, elle arbitrera la quotité des dommages auxquels ces derniers seront condamnés.

Et nunc erudimini !

M. Baudry d'Asson, député de la Vendée, adresse la lettre suivante à l'Univers :

Paris, 15 décembre.

Monsieur le rédacteur,

Hier, après la lecture du Message, j'ai demandé la parole et me suis dirigé vers la tribune.

Le président m'arrêta par ces mots :

« Il n'y a rien en discussion, vous ne pouvez avoir la parole en ce moment. »

Voici, monsieur le rédacteur, ce que j'avais à dire :

« Comme catholique et comme Français, je proteste contre la présence de M. Waddington au poste de ministre des affaires étrangères. »

Assurément, je respecte la personne du nouveau ministre ; mais il est protestant. Or, dans des circonstances si graves pour le monde et pour la France catholique, quand de douloureux événements peuvent surgir, ce n'est pas un ministre protestant qui peut rassurer la conscience des catholiques.

Voilà, monsieur le rédacteur, la protestation que je voulais porter à la tribune, et dont je vous prie de vouloir bien être l'organe dans votre vaillant journal.

Agreez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

BAUDRY D'ASSON,
Député de la Vendée.

D'autre part, M. Baudry d'Asson a fait parvenir à ses électeurs la circulaire ci-après, dans laquelle il leur expose la gravité et les périls de la situation :

Aux électeurs de la deuxième circonscription des Sables-d'Olonne.

Mes chers électeurs,

Une rude épreuve vient d'atteindre la France. Cette nuit, le maréchal de Mac-Mahon a signé neuf décrets qui ôtent le pouvoir aux ministres d'affaires pour le confier à la gauche.

C'en est fait : contre l'attente légitime de la France conservatrice, contre les engagements solennellement contractés, contre la parole donnée, on est allé à gauche.

Cette soumission du Maréchal aura dans le pays un douloureux retentissement. Puisse-t-elle n'avoir pas bientôt de désastreuses conséquences !

L'heure n'est pas à l'indignation ; il faut avoir l'énergie de la refouler dans son cœur. Pour le moment, c'est un sentiment d'amère tristesse et de cruelle inquiétude qui nous étirent.

C'est à cette pénible émotion que j'obéis en vous écrivant.

Ne voulant point sortir de la modération que je me suis imposée, je ne qualifierai pas ici l'acte du Maréchal.

Ce que je veux aujourd'hui, messieurs, c'est décharger vos responsabilités et la mienne.

Vous, mes chers électeurs, vous n'avez point failli quand, le 14 octobre et le 4 novembre, vous êtes allés si résolument au scrutin.

Le Maréchal avait crié : A l'aide ! à l'aide contre la Révolution ! à l'aide contre tous ceux qui menacent par leurs doctrines politiques, religieuses et économiques, les principes sur lesquels repose toute société. Vous êtes accourus bravement apporter vos suffrages libéraux, patriotiques, à la politique du gouvernement. Non ! vous n'avez pas failli !

Vous avez cru au danger social, vous avez fait votre possible pour le conjurer. Non ! vous n'avez pas failli !

De mon côté, messieurs, j'ai fait mon devoir, et jusqu'au bout.

Le 6 novembre, au moment même de l'ouverture de la session, je protestais par une lettre adressée aux journaux de Paris contre tout compromis, contre toute défaillance de la part du gouvernement.

A la tribune j'ai repoussé bien loin, en votre nom et au mien, l'indulgence injurieuse dont la majorité républicaine prétendait flétrir mes électeurs et votre député. Plus tard, j'ai mis nos adversaires en demeure de voter les lois de finances, sans lesquelles la France irait à la banqueroute et à la honte.

Dans ces jours de crise que nous venons de traverser, je n'ai pas manqué de m'associer à tous les efforts qui ont été faits pour maintenir le Maréchal sur le terrain de la résistance en face des prétentions révolutionnaires des députés de la majorité républicaine.

A la dernière heure, j'ai fait personnellement des tentatives désespérées auprès du chef du pouvoir ; j'ai quitté la brèche un des derniers, et seulement quand tout fut absolument perdu.

Maintenant, que nous reste-t-il à faire ?

A vous, messieurs, de témoigner hautement votre estime et votre reconnaissance à tous ceux qui nous ont si vaillamment secondés dans la dernière campagne électorale. Dites-leur : Vous aussi, messieurs, vous n'avez pas failli !

Que va-t-il advenir désormais dans les régions gouvernementales et politiques ? Dieu le sait. L'avenir est gros de menaces, et les méchants vont lever la tête.

Fidèle au mandat que vous m'avez confié, quelles que soient les amertumes qui vont abreuver la minorité de la Chambre, je trouverai le courage de rester jusqu'au bout à la bataille et au danger. Je n'empêcherai pas l'iniquité de se commettre, mais je ne la laisserai pas passer sans lui jeter mes protestations indignées.

Le triomphe du mal n'a qu'un temps. Avant peu, messieurs, la pauvre France écourée, trompée dans ses espérances, voyant à terre tous ceux sur lesquels elle avait cru pouvoir s'appuyer, la France appellera à son aide celui qui seul peut la sauver, le Roi qui a reçu du Ciel mission et autorité pour nous arracher à la Révolution et nous ramener à l'honneur, à la fortune et à la vraie liberté.

Dieu protège la France !

A. BAUDRY D'ASSON,
Député de la Vendée.

On annonce que M. de Marcère est dans l'intention de demander à tous les journaux d'apporter la plus grande modération dans leurs appréciations politiques pour faciliter au nouveau cabinet la mission d'apaisement qui lui est imposée.

Le ministre se proposerait de faire valoir la nécessité, pour chacun, d'apporter son concours à la reprise des affaires en vue de la grande œuvre industrielle qui se prépare pour une époque si rapprochée, et de faire trêve, en ce moment, à toutes les divisions de partis.

Depuis longtemps, les amis politiques de M. le ministre de l'intérieur auraient bien dû commenter par là...

Voici une nouvelle à graver en lettres d'or sur les portes de la Chambre des députés :

« Le bureau de la Chambre vient de décider que les députés toucheront leur indemnité à partir du 14 octobre, jour de leur élection, et non du 7 novembre, date de la convocation des Chambres. »

C'est l'Agence Havas qui a édité cette nouvelle prodigieuse.

Prodigieuse, en effet ! Les fonctionnaires de tout ordre ne sont appointés qu'à partir du jour de l'entrée en fonction. Nos députés, plus heureux, palpent leur traitement dès qu'ils sont nommés, même avant la date du recensement officiel, même avant la date d'élection, car il y en a qui n'ont été élus que le 28 octobre !

Il n'y a pas en France 600,000 protestants, et le ministère compte trois membres appartenant au culte réformé : MM. Waddington, Léon Say et de Freycinet.

Ce n'est sans doute point au nom de la loi des majorités.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le choix d'un ministre des affaires étrangères protestant pour représenter une grande nation catholique dans les circonstances présentes inspire aux journaux radicaux des sentiments de joie unanimes qui nous dispensent de commentaires. Les Débats et le Réveil, ces deux journaux alliés, partagent également l'ivresse du triomphe de la minorité anticatholique sur trente millions de citoyens catholiques.

On lit dans les Débats :

« La présence d'un protestant aux affaires étrangères rassurera l'Europe sur les dangers diplomatiques du triomphe de l'ultramontanisme en France. La victoire du parti libéral est, Dieu merci ! complète. »

On lit dans le Réveil :

« La nomination de M. Waddington, protestant, aux affaires étrangères, en remplacement de M. de Banneville, catholique cléricale, et cela à la veille de la réunion du conclave chargé de procéder à l'élection du successeur de Pie IX, était particulièrement commentée. »

Sur le même sujet, M. Sébastien Laurentie écrit également dans l'Union :

« Au nombre des trois ministères dont le Maréchal s'était réservé de choisir les titulaires, figurait celui des affaires étrangères. C'était un de ceux qu'il croyait devoir soustraire aux fluctuations de la politique, et, pour dire le mot vrai, à la funeste influence des gauches. Dans l'état présent de l'Europe, il n'y avait là rien que de naturel, et c'est une de ces exigences légitimes qu'il aurait fallu maintenir jusqu'au bout. »

On vient de voir qu'elle n'a pas été maintenue. M. Waddington, ancien ministre de l'instruction publique, est appelé à diriger nos relations extérieures. Cette nomination produira quelque étonnement parmi les diplomates et même dans le public ; elle fait songer à M. Portoul, ministre... de la marine.

Mais, contrairement à ce qu'on pourrait penser, M. Waddington avait des titres tout particuliers aux nouvelles fonctions qui lui sont confiées. Le premier de ces titres, c'est qu'il est « protestant ». Nous n'inventons rien, et pour prouver notre dire, nous pouvons invoquer le témoignage du Journal des Débats et de l'Événement, dont personne ne voudrait aujourd'hui contester l'autorité.

« La présence d'un protestant aux affaires étrangères, dit le Journal des Débats, rassurera l'Europe sur les dangers du triomphe de l'ultramontanisme en France. »

L'Événement exprime la même pensée, en termes encore plus solennels :

« A l'extérieur, l'arrivée de M. Waddington, protestant, succédant à M. de Banneville, est, suivant ce journal, un événement de la plus haute portée au milieu des perturbations et des éventualités européennes. »

Ainsi, c'est surtout en sa qualité de protestant et à raison de ses tendances anticatholiques que M. Waddington est chargé de diriger nos relations avec l'étranger. Les catholiques auraient pu le supposer, car ils se souviennent du projet de loi restrictif de leur liberté en matière d'enseignement, par lequel M. Waddington avait signalé son passage au ministère de l'instruction publique. On prend soin de lever tous leurs doutes, par un avertissement qui, n'ayant rien de bienveillant, les met d'autant plus à l'aise vis-à-vis du ministre des affaires étrangères et du cabinet tout entier.

Nous connaissons dès à présent, par les déclarations de ses défenseurs, l'esprit de la nouvelle administration ; nous sommes prévenus des dispositions qu'elle apportera à l'examen des questions politiques qui peuvent intéresser le catholicisme.

Il faut avouer que l'on n'a pas perdu de temps pour publier ces avis à l'adresse des catholiques.

Cela n'empêchera pas nos adversaires de nous accuser de provocation et de reproduire leurs déclamations trop connues contre les « cléricaux » coupables de mêler toujours la religion à la politique.

La bonne foi non moins connue des coalisés de la gauche nous le garantit.

Le bruit a couru de la retraite de M. Waddington, mais rien n'est confirmé.

On juge à différents points de vue la convenance de l'affichage du Message. Le public lisait et se taisait. Le sentiment qui domine, c'est la tristesse.

Un député très-influent du centre gauche déclarait tout haut, dans la gare Saint-Lazare, que le seul motif de satisfaction dans le triomphe de la majorité par la soumission du Maréchal, c'est que les gauches échappent aux fautes qu'elles auraient commises en cas de résistance, et que le parti royaliste évite l'odieuse des mesures qu'il aurait pu prendre sous l'inspiration d'une fausse interprétation du devoir.

Les couloirs de la Chambre sont envahis par une meute de préfets et de sous-préfets révoqués après le 16 mai, qui harcèlent les ministres et les députés. Leur avidité est tellement éhontée qu'elle révolte les journalistes républicains eux-mêmes. Une affiche posée à quelques pas du Parlement dit cependant que « la mendicité est interdite dans le département de Seine-et-Oise. » Nous ne connaissons encore que deux solliciteurs qui aient reçu leur aumône. On a donné la préfecture de Seine-et-Oise à M. Limbourg, et celle de Seine-et-Marne à M. Cotte.

M. Emile de Girardin a été élu dimanche député du 1^{er} arrondissement de Paris par 41,078 voix, contre M. Daguin 4,644 voix, et M. Bertron, candidat humain, 502. Bulletin blancs, 4,320.

GÉNÉRAL D'AURELLES DE PALADINE.

Versailles, 17 décembre.

Le général d'Aurelles de Paladine a succombé ce matin à une maladie douloureuse du foie.

Il est mort dans l'appartement des questeurs du Sénat, à l'aile nord de la cour du palais. C'est là qu'est déjà mort, l'an dernier, le général Martin des Pallières.

Claude-Michel-Louis d'Aurelles de Paladine était né à Malzieu (Lozère), le 9 janvier 1804. Entré à Saint-Cyr en 1822, il servit en Afrique de 1841 à 1848, fit la campagne de Rome, fut nommé général de brigade en 1854 et général de division en 1855, en récompense de sa brillante conduite en Crimée, où il s'empara des bâtiments de la Quarantaine.

Au moment de la guerre d'Italie, il commanda la 9^e division militaire, dont le siège était à Marseille, et s'occupa spécialement de l'expédition des hommes et du matériel. Il fut ensuite fait grand officier de la Légion d'Honneur en 1859.

Le général d'Aurelles de Paladine a été nommé grand-croix en 1868.

Appelé au commencement de 1866 au commandement de la 5^e division militaire, il passa à la fin de l'année dans le cadre de réserve ; mais six mois plus tard il fut, en raison de la guerre, replacé à la tête de la 9^e division.

Le 4 septembre il dut quitter Marseille, mais le 14 novembre la délégation de Tours lui donna le commandement de la première armée de la Loire. Il rétablit la discipline et força les Prussiens à évacuer Orléans et à se retirer. On sait que ce succès fut compromis par de fatales dépêches de la délégation de Tours, lui donnant des ordres ineptes.

Au 8 février 1871, il fut élu à la fois dans la Gironde par 96,796 voix, et dans l'Allier par 51,000 suffrages ; il opta pour ce dernier département.

Il fut nommé membre de la commission chargée par l'Assemblée nationale de suivre les négociations de la Prusse.

Chargé le 3 mars 1871 du commandement en chef de la garde nationale de Paris, il fut ensuite remplacé par l'amiral Saissac, et décoré de la médaille militaire et mis au mois de juillet à la tête de la 14^e division militaire.

Le général d'Aurelles de Paladine a été élu le 10 décembre 1876, sénateur inamovible par 346 voix.

L'armée française perd en M. le général

d'Aurelles de Paladine un de ses officiers les plus braves et les plus capables.

Le Sénat et le pays perdent en lui un conservateur éclairé, un homme de grande probité et de saine raison.

C'est au général d'Aurelles de Paladine qu'on doit la victoire d'Orléans.

Au moment où l'on espérait qu'une jonction entre l'armée de Paris et l'armée de la Loire était possible, et que tout le conseil du corps d'armée de la Loire eût approuvé le plan du général d'Aurelles de Paladine, tendant à une direction vers Fontainebleau, un télégramme de la délégation ordonnait de couvrir Tours.

Le lendemain, la jonction avec l'armée de Paris était impossible : les Allemands revenaient du siège de Metz et rendaient la lutte inacceptable.

Le télégramme que reçut le général d'Aurelles était signé de Freycinet.

M. de Freycinet vient d'être nommé ministre.

M. le général d'Aurelles de Paladine vient de mourir !... (La Défense.)

Etranger.

ANGLETERRE. — Les préparatifs militaires de la Grande-Bretagne prennent cette fois de très-sérieuses proportions. A Waltham-Abbey, le nombre des ouvriers employés à la fabrication de la poudre est décuplé ; à Woolwich, on livre six mille cartouches de plus par jour. Les colonels commandant les volontaires ont été mandés auprès du duc de Cambridge pour lui désigner ceux de leurs hommes qui se distinguent par la précision de leur tir, pour en former un corps d'éclaireurs. Tout est prêt à Gibraltar.

Les Anglais peuvent mettre en ligne, en quinze jours environ, 50,000 hommes, sans compter 75,000 hommes de troupes anglo-indiennes.

ROME. — On a reçu d'Espagne une note demandant quelles avaient été les décisions prises relativement au droit de veto exercé par les puissances dans l'élection papale.

Le cardinal Simeoni a répondu que cela regardait seul le Sacré-Collège, lorsque le Saint-Siège serait vacant.

Guerre d'Orient.

La Porte vient d'adresser une circulaire aux puissances pour demander leur médiation.

Cette démarche cadre mal avec le langage belliqueux de la presse de Constantinople et avec le discours du sultan dans lequel il n'était pas question de paix. Evidemment la Porte se sent accablée par ses désastres et veut chercher un appui ou un dérivatif aux événements qui la menacent.

La demande de médiation peut avoir deux buts. Il est très-possible que le divan, après mûre réflexion, et voyant imminente une marche des Russes sur Andrinople, abandonne l'idée de la guerre à outrance, et désire sincèrement la paix avec la médiation de l'Europe. Mais il est possible aussi que cet appel aux puissances ne soit qu'une feinte pour motiver un Congrès, pour mettre en présence les intérêts divers et pour détourner l'orage en provoquant entre les cabinets des dissentiments inévitables. En brouillant certaines puissances, la Porte arriverait peut-être à trouver une alliée : tel serait du moins son espoir suprême.

Nous ne voyons guère en ce moment que l'Angleterre assez intéressée pour entrer dans le conflit oriental. Mais cette puissance le voudra-t-elle ? C'est ce dont nous doutons.

On écrit de Bucharest, 16 décembre :

L'Allemagne, l'Autriche et même l'Angleterre font tous leurs efforts pour décider la Porte à renoncer à en appeler à la médiation des puissances. Elles lui conseillent de faire des ouvertures directes à la Russie. Ces puissances cherchent à démontrer amicalement que tout retard est préjudiciable à ses intérêts.

Elles lui représentent que si elle attend que les Russes aient franchi les Balkans et qu'ils soient sous les murs d'Andrinople, elle n'échappera pas à la nécessité d'une paix séparée, dont la Russie fait une condition

siue qua non, et alors la Russie sera en droit d'augmenter ses exigences au sujet des garanties réclamées.

Au lieu qu'actuellement la Russie, pour arrêter une guerre sanglante et mettre un terme à une campagne très-couteuse et de plus en plus difficile, serait plus disposée à modérer ses prétentions.

L'Autriche a formellement déclaré à la Porte qu'elle a reçu des garanties lui assurant que l'entrée en campagne de la Serbie ne menacerait nullement ses intérêts et que, par conséquent, elle ne modifierait pas son attitude.

L'Angleterre, tout en faisant quelques réserves relatives à de certaines éventualités fort éloignées et en tout cas peu probables, aurait déclaré de nouveau que la Porte ne devait pas compter sur une coopération effective de sa part.

On assure de bonne source que la Russie, tout en penchant pour la conclusion de la paix directement avec la Turquie, est disposée en principe à soumettre aux puissances, soit séparément, soit par la voie d'un congrès, l'examen et le règlement des questions d'exécution et de détail concernant un arrangement à intervenir au préalable entre elle et la Turquie. La Russie ne ferait même pas de difficulté de s'en rapporter absolument à la décision des puissances relativement à certaines questions d'un caractère international, comme celle des bouches du Danube.

Les journaux anglais mentionnent le bruit de la mort d'Osman-Pacha, qui se serait empoisonné, disent-ils, pour ne pas subir l'amputation (?).

40,000 Russes marchent de Plewna sur Orhanie (route de Sofia).

On dit que le prince Gortschakoff, ayant eu à s'expliquer sur les demandes de la Turquie, regarde comme chimérique que l'on puisse croire la paix possible après la chute de Plewna. (Havas.)

L'Assemblée nationale reçoit de son correspondant de Berlin l'importante communication suivante :

« Il est certain aujourd'hui que la solution de la question d'Orient se fera au moyen d'une entente directe entre le sultan et le czar. M. de Bismark a fait dire au cabinet de Saint-James qu'il ne dépend que de l'Angleterre elle-même que cette entente soit conforme à ses intérêts.

M. de Munster est chargé de déclarer à lord Derby que, si l'Angleterre veut s'engager par écrit à ne pas tirer l'épée contre la Russie et à ne pas rechercher l'alliance de la France, dans l'éventualité d'une nouvelle rupture avec l'Allemagne, la Russie se contentera de Batoum, en Asie-Mineure ; elle n'insistera pas sur le passage des Dardanelles et n'exigera en Europe que l'autonomie bulgare et l'indépendance des deux principautés serbe et roumaine, et le Monténégro n'aurait qu'une langue de terre du côté de Scutari. Sinon, les trois empereurs procéderont au démembrement de l'empire ottoman non seulement en Europe, mais encore en Asie. C'est le dernier mot de M. de Bismark à l'Angleterre. »

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XLII.

ANNONCE DE L'ARRIVÉE DE MADEMOISELLE GEORGES A SAUMUR.

Le 2 décembre 1827, les Affiches de Saumur annonçaient en ces termes les prochaines représentations de M^{lle} Georges :

« Le directeur de la troupe de comédie du 5^e arrondissement, en ce moment à Tours, nous prie d'annoncer que M^{lle} Georges, première actrice du premier Théâtre-Français, donnera très-incassamment trois représentations dans notre ville.

Nous sommes heureux, dans cette circonstance, d'être dispensé de chercher quelque nouvelle formule d'éloge, comme le nom de M^{lle} Mars, celui de M^{lle} Georges est un talisman plus puissant que les louanges les plus flatteuses, et son talent supérieur, qui semble grandir encore chaque jour et devoir bientôt ne plus connaître de rivalité, trouvera, nous n'en doutons pas, à Saumur, d'aussi nombreux et d'aussi sincères admirateurs qu'à Orléans et Tours,

ou cette grande tragédienne vient d'obtenir les succès les plus brillants et les mieux mérités.

Parfaitement secondée par la troupe de comédie, qui renferme plusieurs sujets distingués, les amis de l'art dramatique peuvent se réjouir d'avance, car jamais peut-être, sur notre théâtre, la tragédie n'aura été plus dignement représentée.

Nous félicitons donc le directeur, M. Poirier, à qui nous devons le plaisir d'admirer de nouveau l'un des plus beaux talents de notre époque. »

Dans un prochain numéro, nous parlerons des trois représentations de M^{lle} Georges.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Foltz, nommé sous-préfet de Saumur après le 16 mai, n'a pas cru devoir conserver ses fonctions sous le nouveau régime qu'embrasse le maréchal de Mac-Mahon, et a envoyé dès samedi sa démission.

Nous nous ferons l'interprète de nos concitoyens en exprimant à M. Foltz les regrets que va causer dans notre arrondissement son départ si précipité.

M. Foltz avait su se concilier l'estime des hommes de tous les partis par ses qualités personnelles et par son tact et son expérience dans les affaires administratives. Combien de maires et de fonctionnaires ont eu à apprécier son administration paternelle !

Les partis politiques mêmes ont su reconnaître sa sagesse. Est-il besoin de rappeler que la période électorale s'est passée chez nous sans occasionner de crise, et qu'aucune protestation ne s'est élevée contre l'élection de notre député, M. Berger ? La validation de cette élection, prononcée sans conteste, en dit assez en faveur du sous-préfet de Saumur.

Quelles tristes conséquences peut avoir pour le pays le régime sous lequel nous vivons !

A peine un fonctionnaire est-il installé à la tête d'une administration et a-t-il pu faire connaissance avec ses administrés, que l'instabilité de nos institutions le menace d'une révocation, ou ses convictions l'obligent à ne pas suivre les chefs hiérarchiques qu'une nouvelle politique lui donne. Est-ce ainsi que l'on compte encourager des hommes sérieux à embrasser les carrières publiques, et le pays trouvera-t-il, dans l'avenir, des fonctionnaires éclairés pour les besoins des divers services ? Il est permis d'en douter.

On assure que le gouvernement doit faire procéder incessamment aux élections pour le renouvellement des conseils municipaux.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 16 décembre 1877.

Versements de 228 déposants (43 nouveaux), 10,484 fr. 45 c.

Remboursements, 9,223 fr. 16 c.

Publications de mariage.

Edmond Naples, ferblantier (veuf), de Saumur, et Léontine-Joséphine Tendron, sans profession, même ville.

Félix-Marie Poësson, tailleur, de Saumur, et Marie-Augustine Rabouan, couturière, même ville.

Magloire-Anselme Guillemet, cavalier de remonte, de Saumur, et Louise-Joséphine Joly, lingère, de Villebernier.

Constant Tiffoine, tailleur de pierre, de Saumur, et Marie-Barbarin, cuisinière, de Poitiers.

Charles-Lucien Sauton, maréchal-ferrant, de Saumur, et Eulalie-Célestine Espinasse, couturière, même ville.

Faits divers.

L'œil humain change-t-il graduellement de forme sous l'influence de la civilisation ?

Telle est la question qu'un savant américain, le docteur Loring, s'était posée, et qu'il a résolue par l'affirmative.

La théorie du docteur Loring est quel-

que peu désespérante, en effet, elle est fondée sur ce fait : que désormais la vie moderne nécessitant de continuelles études, il y a une tendance à amener le dérangement de l'œil. Mais ce qui est plus triste, c'est que ce dérangement se perpétue souvent par l'hérédité.

Une intéressante expérience faite récemment à New-York sur les yeux de deux mille deux cent soixante-cinq étudiants, a démontré que la proportion des enfants ayant les yeux sains est de 87 0/0 au-dessous de sept ans ; à partir de cet âge jusqu'à vingt-un ans, la proportion n'est plus que de 61.

Lorsqu'on plonge dans de l'acide sulfurique (huile de vitriol) des matières organiques, on les voit rapidement noircir, se décomposer en subissant une sorte de carbonisation. Mais on a observé qu'en réduisant à un temps très-court la durée de l'immersion, on obtient des résultats fort curieux et qui ont donné naissance à une véritable industrie, celle du parchemin artificiel. Une feuille de papier, plongée pendant trois secondes dans de l'acide sulfurique additionné du dixième de son poids d'eau pure, et lavée à grande eau immédiatement, acquiert des propriétés remarquables, notamment une solidité très-grande. Des expériences récemment faites à Dresde, il résulte que la force de résistance du papier ainsi traité est de trois fois et demie à cinq fois supérieure à celle du même papier avant sa préparation chimique.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Marché de Saumur du 15 décembre.

Froment (H.)	77	24 50	Huile chene	50	—
2 ^e qualité	74	23 18	Huile de lin	50	—
Seigle	75	13	Graine tréfle	50	—
Orge	65	15 75	— luzerne	50	—
Avoine, bar.	50	11	Foin (dr. c.)	280	65
Fèves	75	15 25	Luzerne	780	55
Pois blancs	80	46	Paille	780	35
— rouges	80	38	Amandes	50	—
Graine de lin	70	—	Cire jaune	50	—
Farine, culas	157	67	Chanvres 1 ^{er}	49	—
Colza	65	—	— qualité (sak. 500)	49	—
Chenevis	50	15 75	— 2 ^e	44	—
Huile de noix	50	90	— 3 ^e	41	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30)

Coteaux de Saumur, 1877	1 ^{re} qualité	à	à
Id.	2 ^e id.	à	à
Ordin., envir. de Saumur 1877	1 ^{re} id.	à	à 65
Id.	2 ^e id.	à	à 60
Saint-Léger et environs 1877	1 ^{re} id.	à	à 65
Id.	2 ^e id.	à	à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 ^{re} id.	à	à 55
Id.	2 ^e id.	à	à 50
La Vienne, 1877	1 ^{re} id.	à	à 50

ROUGES (2 hect. 30)

Souzay et environs, 1877	1 ^{re} qualité	à	à 100
Id.	2 ^e id.	à	à 95
Champigny, 1877	1 ^{re} qualité	à	à 130
Id.	2 ^e id.	à	à 100
Id.	3 ^e id.	à	à 95
Varrains, 1877	1 ^{re} id.	à	à 100
Varrains, 1877	2 ^e id.	à	à 95
Bourgueil, 1877	1 ^{re} qualité	à	à 100
Id.	2 ^e id.	à	à 95
Id.	3 ^e id.	à	à 90
Restigné 1877	1 ^{re} id.	à	à 100
Id.	2 ^e id.	à	à 95
Chilnon, 1877	1 ^{re} id.	à	à 95
Id.	2 ^e id.	à	à 90
Id.	3 ^e id.	à	à 85

Monsieur le Directeur,

Depuis dix-huit mois nous exploitons en France le célèbre anti-névralgique russe, l'*Anisine Marc* du D^r Jochelson.

Ce précieux produit, qui, en moins d'une minute, fait disparaître les plus fortes douleurs névralgiques et les maux de dents, a obtenu un succès tel que nous jugeons inutile de continuer la publicité que nous faisons pour ce produit. Nous vous prions de bien vouloir rappeler une dernière fois à vos lecteurs que le dépôt central de l'*Anisine Marc* se trouve à Paris, 39, rue Richer, et que le prix du flacon est de 5 fr. 50 franco.

Agrérez, Monsieur, etc...

JOCHELSON ET C^o.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

R. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 %			73 20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			640	10			Canal de Suez.	781 50
4 1/2 %			103	Soc. gén. de Crédit Industriel et			640	5			Crédit Mobilier esp.	610
5 %			108 1/2	comm. 125 fr. p.			160				Société autrichienne.	332 50
Obligations du Trésor, t. payé			496	Crédit Mobilier			15				OBLIGATIONS.	
Dép. de la Seine, emprunt 1857			333	Charentes, 500 fr. t. p.			170	20			Orléans.	315
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			305	Paris-Lyon-Méditerranée.			1950	15			Paris-Lyon-Méditerranée.	398
1865			520	Midi			805				Est	376
1869, 3 %			393	Nord			310	5			Nord	341 71
1871, 3 %			385	Orléans			1110	30			Ouest	335
1870			485	Ouest			690	5			Midi	334 50
Banque de France			3250	Vendée, 500 fr. t. p.			350				Charentes	380
Comptoir d'escompte			686	Compagnie parisienne du Gaz			1350	50			Vendée	105
Crédit agricole, 200 f. p.			345	C. gén. Transatlantique			505				Canal de Suez.	540
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			360									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 5 juin 1877.)
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 4 heures 45 minutes du matin, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 6 heures 10 minutes du matin, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 8 heures 10 minutes du matin, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 10 heures 10 minutes du matin, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 12 heures 10 minutes du matin, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 2 heures 10 minutes du soir, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 4 heures 10 minutes du soir, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 6 heures 10 minutes du soir, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 8 heures 10 minutes du soir, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 10 heures 10 minutes du soir, express-poste (arrêt à Angers) 10 minutes à Angers.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 10 minutes du soir.

A LA VILLE DE TOUL

21, rue du Puits-Neuf, maison de M. Jagot, à Saumur.

M. BOUCHER, propriétaire de ces vastes Magasins, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient de recevoir un choix considérable de broderies de Nancy et d'Epinal (Vosges) : Tels que taies d'oreillers, brodées sur toile, depuis 49 fr. 50 à 80 fr. la paire. — Mouchoirs brodés tout autour sur batiste de 6 fr. 50 à 130 fr. la pièce. — Riches jupons brodés sur beau jaconat de 49 à 120 fr. la pièce. — Mouchoirs initiaux, ourlés à jour, toile, au prix de 95 c. — Un choix considérable de bandes brodées en tout genre sur toile. — Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Mouchoirs brodés, écussons initiaux tout ourlés sur tissus du Nord à 45 c. — Camisoles, chemises, peignoirs, pantalons pour femme et enfant. Tous ces articles, marqués comme ci-dessus, sont brodés à la main. — Dessus d'édredon, depuis 2 fr. 45. — Mousselines et riches guipures pour rideaux.

GRAND CHOIX DE LINGERIE EN TOUT GENRE, HAUTE NOUVEAUTE DU JOUR

12 modèles différents de jolis cols toile, à 95 c. la pièce. — Parures depuis 2 fr. 45. — Beaux bonnets de Verdun, faits à la main. — Bonnets pour femme, depuis 25 c. la pièce. — 40,000 bandes, broderie au métier, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres.
 Dans nos magasins, on trouve toutes sortes d'articles pour femme et enfant en lingerie confectionnée. Les marchandises sont marquées en chiffres connus et vendues au prix fixe.
 Nota. — Six grandes caisses de lingeries défranchies seront vendues presque pour rien.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.
7,000 FRANCS A PLACER
 A RENTE VIAGÈRE.
 S'adresser audit notaire. (646)
A VENDRE
 A L'AMIABLE.
 Pour entrer en jouissance à Noël 1877.
Le MOULIN GEORGET
 Situé sur les Châtreaux, à Saumur.
 Beaux logements et jardin.
 Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.
 S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MEYOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER
UN TRÈS-BON CAFÉ
 Bien achalandé.
ANCIEN CAFÉ HENRI
 Rue d'Orléans, n° 42, Saumur.
 S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (631)

A LOUER
 PRÉSENTÉMENT.
DEUX MAISONS
 AVEC BOUTIQUES
 Nouvellement restaurées.
 Situées rue du Marché-Noir.
 S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

A CÉDER en province (cause de santé), grande USINE à VAPEUR ET HYDRAULIQUE (papier), en plein rapport. Belle maison d'habitation. Matériel entièrement neuf. Chiffre d'affaires (susceptible d'augmentation) : 110,000 fr. Bénéfice net justifié : 50,000 fr. Prix : 300,000 fr. (avec la propriété). Grandes facilités. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à Paris. (656)

DEUX BEAUX CHIFFRES COUVRANTS
 S'adresser au bureau au journal le 18 mois.

A LOUER
 PRÉSENTÉMENT.
PORTION DE MAISON
 AVEC CAVE ET JARDIN
 Située montée du Fort.
 S'adresser à la Retraite. (632)

A LOUER
 PRÉSENTÉMENT.
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson.
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
 S'adresser à M. PAUL REVEAU, à Pocé.

Plus d'Ardoises enlevées par le vent.
COSTEAU
 COUVREUR, breveté s. g. d. g., s'engage à faire des travaux de couverture, à 3 francs 50 le mètre carré, système économique, à joints couverts. (665)

Communications Hygiéniques
 De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Pour les combattre, portons les **Semelles Lacroix**, les seules hygiéniques crinohydrofuges; elles sont au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Évitez celles en laine, feutre, etc., qui sont spongieuses et perdent de suite leur chaleur. — Avec les **Semelles Lacroix**
PLUS de FROID aux PIEDS!!!
 On les trouve partout. — Exiger le nom **Lacroix**, 1, rue Auber, Paris. (647)

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES recommandent l'emploi du **SAVON ROYAL de THIRIDACE** de **VIOLET** pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau, du visage et des mains.

COMPTOIR COMMERCIAL
DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR
 Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'étranger. Au moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements de contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.
 Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Égypte, au Brésil et au Chili.
 S'adresser pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, rue du Palais-de-Justice, 5, à Saumur. (626)

M. BIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
 Dentiste,
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
 Maison Beurois,
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

PAPIER WLINSI
 Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl.: 1,50. Se défier des contrefaits.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
L. LE BRAS, BANQUIER
 Maison à Paris, 18, rue Richelieu.
 Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
 Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
 Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.
 Paiement immédiat de tous les coupons échéant en janvier 1878, sous escompte de 5 0/0. (662)

LAGALL
DENTISTE A SAUMUR
 Quai de Limoges, 70.
 Élève de M. Victor LANGERON
 CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX.
 Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.
SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
 EXTRACTION DES DENTS
 Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.
 M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
 Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (660)

PHARMACIE-DROGUERIE
 Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur.
 Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.
 20, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
 Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
 Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
 On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

LA VELOUTINE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Japon.
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU.
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — 19, Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.